

## Table des Matières

1. Définition des catégories de véhicules par la Commission Technique 2025..... **Error! Bookmark not defined.**
2. Catégories d'âge des véhicules de la FIVA ..... 1
3. Accord de durabilité de la FIVA..... **Error! Bookmark not defined.**
4. Informations complémentaires..... **Error! Bookmark not defined.**

## 1. DEFINITION DES CATÉGORIES DE VÉHICULES PAR LA COMMISSION TECHNIQUE 2025

### Index des termes techniques et définitions pour les véhicules couverts par le Code Technique FIVA 2025

1. **Artefact** : un objet créé, façonné ou modifié par un être humain (donc quelque chose de « produit artificiellement », comme le suggère l'étymologie du terme).
2. **Original, Authentique et Véritable** : ces termes sont considérés comme synonymes dans notre domaine.
3. **Configuration d'origine** : la configuration du véhicule lorsqu'il a été assemblé en tant qu'unité fonctionnelle.
4. **Identification ou Identité** d'un véhicule : déterminée par le fabricant en attribuant un numéro d'identification au véhicule. Les composants principaux peuvent également avoir leurs propres numéros : châssis/cadre, carrosserie, moteur, transmission, différentiel, boîte de direction, etc.
5. **Réplica ou Continuation** : une reproduction réalisée par le fabricant lui-même ou exécutée en son nom. L'année de construction, telle que définie par le Code Technique FIVA, doit être prise en compte.
6. **Copie ou Reproduction** : un véhicule fabriqué selon les mêmes spécifications par une entité qui n'est pas le fabricant d'origine ou exécuté en son nom.
7. **Clone ou Duplication** : une copie ou reproduction exacte d'un véhicule original prétendant avoir la même identité que l'original.
8. **Contrefaçon** : une création de véhicule ayant une apparence et portant des badges semblables à un original, mais ne respectant pas les spécifications d'origine.
9. **Faux** : une création de véhicule portant les badges d'un fabricant qui n'a jamais produit un tel véhicule.
10. **Kit-car** : un véhicule fabriqué à partir de pièces neuves et/ou d'occasion vendues individuellement ou sous forme de kit. Il peut être livré sous forme de kit ou déjà assemblé.



## 2. 1. CATEGORIES D'AGE DES VEHICULES FIVA - 2025

*A titre indicatif, la FIVA a défini les classes suivantes - elles sont totalement facultatives mais peuvent être utilisées par les organisateurs s'ils le souhaitent.*

*Toutes les manifestations enregistrées auprès de la FIVA peuvent utiliser ces classes ; les sous-divisiones sont autorisées.*

- Classe A : (Ancêtre) Véhicules construits jusqu'au 31 décembre 1904
- Classe B : (Vétéran) Véhicules construits entre le 1er janvier 1905 et le 31 décembre 1918
- Classe C : (Vintage) Véhicules construits entre le 1er janvier 1919 et le 31 décembre 1930
- Classe D : (Post Vintage) Véhicules construits entre le 1er janvier 1931 et le 31 décembre 1945
- Classe E : (Après-Guerre) Véhicules construits entre le 1er janvier 1946 et le 31 décembre 1960
- Classe F : Véhicules construits entre le 1er janvier 1961 et le 31 décembre 1970
- Classe G : Véhicules construits entre le 1er janvier 1971 et le 31 décembre 1980
- Classe H : Véhicules construits entre le 1er janvier 1981 et le 31 décembre 1990
- Classe I : Véhicules construits entre le 1er janvier 1991 et la limite d'âge FIVA telle que définie par la DÉFINITION DU VÉHICULE HISTORIQUE.
- Classe Y : Youngtimer : véhicules âgés de 20 à 29 ans.

## 3. ACCORD DE DURABILITÉ DE LA FIVA

Accord FIA-FIVA-FIM – 6 décembre 2022

Assurer l'avenir de notre patrimoine automobile document [ici](#)

Stratégie de la FIVA - Réutiliser - Retravailler - Recycler 2024

Document sur la stratégie de durabilité [ici](#)

Utilisation responsable des véhicules historiques

Document disponible [ici](#)



## 4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez envoyer un courrier électronique à l'adresse [suivante : events@fiva.org](mailto:events@fiva.org).